Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 07**

Séance du **21 FEVRIER 2014**

Objet : **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECOURIR AUX EMPLOIS DITS D'ACTIVITE ACCESSOIRE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES**

Nombre	de membres en exercice :	137
	de membres présents :	69
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	70
	votes pour :	70
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 21 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 27 janvier 2014, se sont réunis dans la salle des conférences de l'Hôtel du Département (Conseil Général de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Membres présents :
MM. J. GRISEL, J.C. MAYETTE, R. TERNISIEN, A. BEAUPERE, F. SANSON, M. VAUTIER, J.M. BARIL, Mme J. FORTIN, M. QUERTIER, P. CHAUVET, F. CARON, L. VASSET, Ch. FRANCOIS, Mme S. HOUZARD, Y. BESSIERES, L. DODELIN, M. GALLAIS, H. DELAMARE, N. LEVILLAIN, P. BOVIN, G. DUCABLE, D. JOFFROY, Mme D. LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, J.M. VASSE, Ph. CROCHEMORE, J.Y. BELLET, E. MEIER, B. LEGER, M. PARMENTIER, J. VATEY, M. SAUMON, P. MARTIN, P. VIGREUX, B. DEFOY,D. ROCHE, J.M. CROCHEMORE, M. LOISEL, M. BASILLE, J.P. BONNEVILLE, Y. LOISEL, J.P. PETIT, F. DUPUIS, R. LEGER, G. MOLMY, D. BEUX, P. VAN DE VYVER, H. LEPILEUR, Ph. CLEMENT-GRANDCOURT, Ch. DUCROCQ, M. DELILLE, G. LESUEUR, Mme J. LORPHELIN, J.F. BLOC, Mme J. LORPHELIN, X. VANDENBULCKE, H. HONDIER, J.F. DUCLOS, P. LESELLIER, Ch. POISSANT, J.C. LABARD, G. DA LAGE, S. VASSE, D. MERVILLE, Mme Ch. FURON-BATAILLE, Mme M. LACOMBLEZ, Mme F. SUITNER, F. SIMEON, Mme J. LORPHELIN et J.R. LECONTE.

Membres absents excusés :
MM. Ch. FRANCOIS, H. LAGNEL, H. MAILLET, M. LE BER, M. JEANNE, Y. GRISEL, M. QUERTIER, Mme C. BRUMENT, A. VERHAEGHE, J. BECASSE, P.Y. JEGAT, J.P. AUZOU, M. SAUTEUR, J. COULOMBEL, B. LE BLOND, M. LEJEUNE, P. CHEVALLIER, D. LE MAOUT, G. JOUAN, Ch. GRANCHER, J.P. MEEGENS, Mme F. BAES, M. PERRET et J. VARRY.

Membres absents excusés avec pouvoir:
M. Alain DEPREAUX a donné pouvoir à M. Daniel JOFFROY.

Assistaient également à la séance,
- M. SENECAL, Vice-président du Département de la Seine-Maritime,
- M. DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-07 :
OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECOURIR AUX EMPLOIS DITS D'ACTIVITE ACCESSOIRE DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture a pris un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet a retiré l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires a été transféré au SDE76 au 1er janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération en vigueur au 31 décembre 2013. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'autoriser le SDE76 à recourir à des emplois dits « d'activité accessoire», dans les syndicats qui les avaient mis en place, pour faire face aux tâches liées à la dissolution.

Egalement, le régime dit d'activité accessoire est proposé à l'agent intercommunal du SIE de la région de ROUMARE ET DE LA FORET VERTE qui bénéficie déjà d'un emploi permanent au SDE76 et dont le temps non complet de 5 heures ne peut être repris au SDE76.

Emploi	Nombre d'heures	Rémunération (brut fiscal)
Attaché	6	169,96 € mensuels
Attaché Principal	6	610,00 € mensuels
Rédacteur principal 1ère classe	6	411,96 € mensuels
Rédacteur principal 1ère classe	4	211,07 € mensuels
Rédacteur principal 2ème classe	5	245,40 € mensuels
Rédacteur	10	807,81 € mensuels
Rédacteur	15	684,62 € mensuels
Adjoint administratif 2ème classe	6	66,31 € mensuels
Adjoint administratif 2ème classe	5	207,04 € mensuels
Adjoint administratif 2ème classe	5	347,40 € mensuels

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le Président à recourir aux emplois dits d'activité accessoire, pour les seuls besoins liés à la dissolution,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2014 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES de la Seine-Maritime

Code Général des Collectivités Territoriales

REÇU LE 10 MARS 2014

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME